

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 4

Absents : 7

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL), M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

### N°2025/01/28/12 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 et la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 attribuant des délégations au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

#### **N°2024/115 – Avenant n°1 au marché de service d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Vu la décision n°2023/94 du 14 décembre 2023 attribuant le marché de service d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre à la société GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE – 69251 LYON,

Vu la délibération 2022/08/30/04 du conseil communautaire du 30 août 2022 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à Visiosport avec la SEM LÉA,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à Visiosport signée par de la Communauté de Communes Val de Saône Centre avec la SEM LÉA,

Vu le risque supplémentaire induit par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment à Visiosport qu'il convient d'assurer,

Vu la proposition de la société GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE validée par le Président le 5 décembre 2024

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un avenant n°1 est conclu sur le marché de service d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre avec la société GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE – 69251 LYON pour un montant de 226,31 € TTC par an.

Cet avenant représente un surcoût de 17,30 € TTC sur la cotisation 2024.

Article 2 :

Le montant annuel du marché de 19 252,48 € TTC est porté à 19 478,61 € TTC, soit une augmentation d'environ 1,2%.

Le taux d'assurance au mètre carré de 1,1379 € TTC/m<sup>2</sup> est porté à 1,1513 € TTC/m<sup>2</sup>.

La durée du marché resta inchangée, il s'achève le 31 décembre 2025.

#### **N°2024-116 – Convention de stage avec le Collège de Bois Franc**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Multi-accueil VisioCrèche – 166 route de Francheleins – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège de Bois Franc 525 route du Beaujolais – 69830 ST-GEORGES-DE-RENEINS,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage d'observation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 3<sup>ème</sup> au Collège de Bois Franc à St-Georges-de-Reneins au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 27 janvier 2025 au 31 janvier 2025 inclus.

**N°2024/117 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Vu les tarifs fixés précédemment (délibérations n° 2017/05/30/19 du 30 mai 2017 & n° 2018/12/18/03 du 18 décembre 2018 ; décisions n° 2021/70 du 19 octobre 2021 ; n°2022/23 du 22 mars 2022 & n°2022/86 du 9 décembre 2022, n°2023/25 du 26 avril 2023, n°2023/92 du 12 décembre 2023, n°2024-80 du 6 août 2024)

Considérant le besoin de faire évoluer les tarifs existants de la structure,

Sur proposition de la commission tourisme du 16 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants pour les réservations enregistrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

LOCATION DES GITES	Gîte 2 pers Le Moulin 1 Le Moulin 2 Le Lavoir	Gîte 4 pers Le Moulin 3	Gîte 6 pers Le Ruisseau 2 Le Ruisseau 3 Le Ruisseau 4 Le Ruisseau 5	Gîte 8 pers Le Ruisseau 1
<b>Du lundi au jeudi :</b>				
Tarif 1 nuit HT	50 € HT	60 € HT	70 € HT	90 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC	99 € TTC
<b>Du vendredi au dimanche - Jours fériés - Veilles de jour férié :</b>				
Tarif 1 nuit HT	80 € HT	100 € HT	110 € HT	140 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	88 € TTC	110 € TTC	121 € TTC	154 € TTC

→ Une location minimum de 2 nuits est instaurée et exigée :

- tous les week-ends (du vendredi au dimanche inclus)
- tous les jours fériés et veilles de jour férié de l'année (veille ou lendemain au choix du locataire)

**Cette obligation est levée 10 jours avant la date de location afin de pouvoir accepter des demandes « de dernière minute »**

→ À partir de 5 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 15 jours) :

**10% de remise sur le prix HT de la location**

→ À partir de 15 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 30 jours - non applicable sur les périodes d'avril à octobre et entre le 20 et le 31 décembre) :

**15% de remise sur le prix HT de la location**

AUTRES PRESTATIONS	Tarif HT	Taux TVA appliqué	Tarif TTC
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par jour	300 €	20 %	360 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine dès la 2 <sup>ème</sup> journée de location par jour	200 €	20%	240 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par demi-journée, pour les entreprises, en semaine uniquement	200 €	20%	240 €
<b>Forfait 3 nuits / 3 jours Haute saison :</b> Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	2 050 € 912.50 €	10% 20%	2 255 € 1 095 € <b>3 350 €</b>
<b>Forfait 3 nuits / 3 jours Basse saison :</b> Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre): location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	1850 € 800 €	10% 20%	2 035 € 960 € <b>2 995€</b>
<b>Forfait 2 nuits / 2 jours Haute saison :</b> Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	1 650 € 737.50 €	10% 20%	1 815 € 885 € <b>2 700 €</b>
<b>Forfait 2 nuits / 2 jours Basse saison :</b> Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre) : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes	1 500 € 500 €	10% 20%	1 650 € 600 €

<b>TOTAL</b>			<b>2 250 €</b>
<b>FORFAIT Semaine 4 nuitées</b> : Tarif combiné 9 gîtes et la salle « la Confluence » pour 4 nuitées du lundi au jeudi soir (hors jours fériés et veilles de jour férié) incluant un forfait ménage global : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	2 290 € 900 €	10% 20%	2 519 € 1 080 € <b>3 599€</b>
<b>Forfait Séminaire RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS/ASSOCIATIONS</b> : Tarif combiné 9 gîtes pour 1 nuit et la salle « la Confluence » pour 2 jours <u>en semaine (nuitée à prendre entre le lundi et le jeudi soir) hors jours fériés et veilles de jour férié</u> incluant un forfait ménage global et tous les kits drap et linge de toilettes (pour un maximum de 27 personnes): location des 9 gîtes location de la salle + forfait ménages + kits toilettes et draps pour 27 personnes max <b>TOTAL</b>	800 € 925 €	10% 20%	880 € 1110 € <b>1 990 €</b>
<b>Forfait 2 nuits / 2 jours Offre locale RÉSERVÉE AUX HABITANTS DE LA CCVSC ET AUX COMITÉS D'ENTREPRISES PARTENAIRES</b> : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <b>entre décembre et mars (excepté les week-ends de Noël, du jour de l'An et de Pâques)</b> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	900 € 750 €	10% 20%	990 € 900 € <b>1 890 €</b>
Forfait linge de toilette par séjour et par personne	4 €	20%	<b>4.80€</b>
Forfait draps 1 ou 2 places par séjour	8.50 €	20%	<b>10.20 €</b>
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 2 & 4 places	25 €	20%	<b>30€</b>
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 6 & 8 places	40 €	20%	<b>48 €</b>
Forfait frais de remise en état en cas de manquement partiel ou total du nettoyage	200 €	20%	<b>240 €</b>

Article 2 :

La taxe de séjour en vigueur (fixée à ce jour pour les meublés de tourisme 3 Étoiles à 0.77€) n'est pas comprise dans ces tarifs et devra faire l'objet d'un paiement complémentaire.

**N°2024/118 – Travaux de mise en conformité de l'éclairage public**

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 26 juin 2024 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Vu la décision n°2024/61 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 confiant la première phase de travaux de rénovation des parcs d'entreprises à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 25 782,50 € HT (soit 30 939,00 € TTC)

Vu les crédits inscrits au budget

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, Agence de Savigny, ZI la Ponchonnière, 140 Route du Bois du Maine 69210 SAVIGNY (SIRET n° 808 464 515 00028) pour des travaux de mise en conformité de l'éclairage public sur les parcs d'entreprises de la Communauté de Communes, pose de coffrets classe 2 en pied de mâts d'éclairage.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **1 072,50 € HT (soit 1 287,00 € TTC)**.

**N°2024/119 – Marché public de services relatif à la maintenance de deux équipements de levage**

Vu la consultation lancée le 25 novembre 2024 auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 18 décembre 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise KONE,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché public de services est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise KONE, Arenas - 455 Promenade des Anglais 06200 NICE, SIRET n° 592 052 302 01860, pour la réalisation des prestations de maintenance préventive et corrective des appareils de levage de la CCVSCentre, ci-dessous désignés :

- A Visiosport - Parc Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX : un ascenseur KONE 10786808, installé en 2002

- Au Gymnase Actisport - 185 Rue des Sports 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE : un monte-personnes GANSER GTL 30, installé en 2021.

Article 2 :

La rémunération des prestations se fait sur la base d'un prix forfaitaire de 1 765 € HT soit 2 118 € TTC par an.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025), renouvelable tacitement 2 fois par période successive d'un an (soit une durée totale de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2027), sauf décision expresse de non-reconduction intervenant 2 mois avant la date anniversaire.

**N°2024-120 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » pour le projet « Filles ou garçons, un même chemin »**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds Publics et Territoires »,

Considérant le projet « Filles ou garçons, un même chemin » porté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les prestations envisagées comme suit à inscrire au budget 2025 :

- Matériel : 1000€ (livres et jeux en lien avec la thématique pour les structures petite enfance),
- Sensibilisations/formations : 4450€,
- Spectacles/conférences/débats/interventions : 3250€
- Collation pour les trois événements : 900€,
- Frais de communication : 2400€

Soit un total de 12 000€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du Fonds Publics et Territoires pour un montant de 9600€ correspondant à 80% du coût du projet.

#### **N°2024/121 – Convention de stage avec le GRETA 71**

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de stage du GRETA 71 – Antenne de Mâcon – 49 bd des neuf clés - 71000 MACON,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage en entreprise stagiaire majeur pour l'accueil d'une stagiaire en préparation au CAP AEPE avec le GRETA 71 au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 20 au 31 janvier 2025.

#### **N°2024/122 – Convention de stage avec le GRETA 71**

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de stage du GRETA 71 – Antenne de Mâcon – 49 bd des neuf clés - 71000 MACON,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage en entreprise stagiaire majeur pour l'accueil d'une stagiaire en préparation au CAP AEPE avec le GRETA 71 au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 07 au 18 avril 2025.

#### **N°2025-01 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements »,

Considérant le besoin du Pôle Petite Enfance :

- de refaire la lasure des boiseries de la façade,
- de remplacer la structure de jeu et sol souple,
- d'installer une Gestion Technique Centralisée (GTC),
- de passer en téléphonie IP,
- d'équiper d'un canapé la salle de réunion et de repos,
- d'acheter 3 sièges adaptés pour les dortoirs, 1 siège assis-debout pour la lingerie, un réassortiment de vaisselle pour l'unité des moyens-grands,

Vu l'estimation de rénovation de la lasure bardage extérieur d'un montant de 15 030€ HT (soit 18 036 € TTC),

Vu le devis de remplacement de la structure de jeu et sol souple d'un montant de 19 820€ HT (soit 23 784€ TTC),

Vu l'estimation d'installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) d'un montant de 29 140€HT (soit 34 968€ TTC),

Vu l'estimation du passage en téléphonie IP d'un montant de 5 000€ HT (soit 6000€ TTC),

Vu le devis de mobilier et vaisselle d'un montant de 2 176.16€ HT (soit 2 630€ TTC),

Soit un total de 71 166.16€ HT (soit 85 399.39€),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 56 933 € correspondant à 80% du coût hors taxe des achats du multi-accueil VisioCrèche.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et d'achat de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

#### **N°2025-02 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » pour l'achat de mobilier au Relais Petite Enfance VisioRelais**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre des « Fonds Publics et Territoires »,

Considérant le projet d'achat de mobilier (un lit à barreaux avec matelas, un meuble de rangement) pour 1 350€ HT (soit 1 630€ TTC) au relais Petite Enfance VisioRelais,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 1 125€ correspondant à 80% du coût HT du projet.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des achats de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

#### **N°2025-03 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » pour l'installation d'un store-banne extérieur et l'achat de mobilier pédagogique au Relais Petite Enfance SaôneRelais**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre des « Fonds Publics et Territoires »,

Considérant le projet d'installation d'un store-banne extérieur à 2 500€ HT (soit 3 000€ TTC) et l'achat de mobilier pédagogique (1 lit, 1 matelas et 4 tapis de sol) pour 700€ HT (soit 840€ TTC) au Relais Petite Enfance SaôneRelais,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 2 667€ correspondant à 80% du coût HT du projet.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des achats de mobilier et du store-banne auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**N°2025-04 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds d'Aides à l'Investissement -Fonds nationaux ALSH » pour le renouvellement du matériel informatique de la directrice et le passage en LED du réfectoire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds d'Aide à l'Investissement – Fonds nationaux ALSH »,

Considérant le besoin de renouveler le matériel informatique de la directrice de l'Accueil de Loisirs VisioMômes,  
Considérant le souhait de remplacer l'éclairage du réfectoire de l'Accueil de Loisirs VisioMômes pour le passer en led,

Vu le devis informatique d'un montant de 1 608€ HT (soit 1 930€ TTC),

Vu l'estimatif de passage en LED d'un montant de 4 235€ HT (soit 5 082€ TTC),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 4 776€ correspondant à 60% du coût HT d'achat de l'ordinateur et de l'écran (965€ de subvention) et 90% du coût HT du projet de passage en led du réfectoire (60% majorés de 30% pour la démarche de développement durable soit 3 812€ de subvention).

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des achats de l'ordinateur, de l'écran et des éclairages auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

**N°2025-05 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball**

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne le dimanche 19 janvier 2025 de 9h00 à 13h00, en l'absence de gardiens, mobilisés par ailleurs,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 23 décembre 2024,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le dimanche 19 janvier 2025 de 9h00 à 13h00.

**N°2025/06 – Prise de participation de la SEM LEA au sein de la SAS Parc Solaire Terre des Hommes**

Vu le courrier en date du 29 novembre 2024 du Directeur Général de la SEM LEA sollicitant, au nom du Conseil d'Administration de la SEM LEA, l'approbation de la Communauté de Communes sur le projet de prise de participation de la SEM LEA au sein de la SAS Parc Solaire Terre des Hommes à hauteur de 30% (soit 300 actions à 1€ comme apport initial au capital social) et avec un apport en compte courant d'associés de 51 000€ en phase développement et de 810 000€ pour la construction,

Considérant que ce projet consiste en la création d'une SPV filiale (société de projet) entre la SEM LEA, la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), les villes de Bourg-en-Bresse et Jasseron et la société de financement régional OSER (OSER ENR) afin de porter le financement, la construction et l'exploitation d'un projet de production d'énergie renouvelables sur le site de l'aérodrome de Jasseron, plus précisément sur les délaissés et terrains jouxtant les pistes, par la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol de 10 à 25 MWc,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 janvier 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'approuver la prise de participation de la SEM LEA au sein de la SAS Parc Solaire Terre des Hommes.

Article 2 :

M. Jean-Pierre CHAMPION, membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, en qualité de représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre, est autorisé à voter en faveur de cette prise de participation.

**N°2025/07 – Prise de participation de la SEM LEA au sein de SLRT RHONA'LEA**

Vu le courrier en date du 29 novembre 2024 du Directeur Général de la SEM LEA sollicitant, au nom du Conseil d'Administration de la SEM LEA, l'approbation de la Communauté de Communes sur le projet de prise de participation de la SEM LEA au sein de la société SLRT RHONA'LEA à hauteur de 40% (soit 400 actions à 1€ comme apport initial au capital social) et avec un apport en compte courant d'associés de 541 000€,

Considérant que ce projet consiste en la création d'une SPV filiale (société de projet) entre la SEM LEA et la société SOLARHONA, filiale de la CNR, qui a pour objectif de porter le financement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques entre 375 kWc et 3.168 MWc environ (sol, ombrières, toitures), soit un total de 8.641 MWc, à Serrières, Belley Sonod, Bugeymat et Crozet (parking télécabine) avec une mise en service prévisionnelle mi-2026,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 janvier 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'approuver la prise de participation de la SEM LEA au sein de SLRT RHONA'LEA.

Article 2 :

M. Jean-Pierre CHAMPION, membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, en qualité de représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre, est autorisé à voter en faveur de cette prise de participation.

**N°2025-08– Signature d'une convention de mise à disposition à titre payant de la salle des associations à MONTCEAUX avec l'organisme de formation Les Pfits Sages et Compagnie sise à LYON**

Vu la demande de l'organisme de formation Les Pfits Sages et Compagnie d'utiliser la salle des associations le samedi 1<sup>er</sup> février 2025, pour réaliser une formation « Comprendre les émotions » à l'attention des assistantes maternelles agréées du territoire,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie Sportive du 08/01/2025,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de mise à disposition à titre payant de la salle des associations à Montceaux avec l'organisme de formation Les Pfits Sages et Compagnie –16 rue Cuvier– 69006 LYON.

Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation de la salle des associations le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 de 9h00 à 17h00 et en contrepartie du paiement d'une redevance de 150€ TTC.

**N°2025-09 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre du fond ingénierie pour l'élaboration du prochain diagnostic en 2025, de la Convention Territoriale Globale 2026-2030**

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds Ingénierie »,  
Considérant le projet d'élaboration du prochain diagnostic en 2025 de la Convention Territoriale Globale 2026-2030,  
Vu le devis d'Ithéa Conseil d'un montant de 2 400€ HT, soit 2 880€ TTC,  
Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la Commission Social et Vie Sportive du 8 janvier 2025,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du Fonds Ingénierie pour un montant de 1440€ correspondant à 50% du coût TTC du projet.

**N°2025-10 – Convention de stage avec le Collège Bel Air**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Multi-accueil VisioCrèche – 166 route de Francheleins – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège Bel Air – 583 rue Albert Camus – BP 20 – 01140 THOISSEY,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage d'observation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 3<sup>ème</sup> au Collège Bel Air à Thoisseay au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 10 février au 14 février 2025 inclus.

**N°2025-11 – Convention de stage avec l'Université Lumière Lyon 2**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Cadre de Vie de la Communauté de Communes Val de Saône Centre dans le cadre de la préparation du diagnostic de la Convention Territoriale Globale 2026-2030,

Vu la proposition de convention de l'Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation de l'Université Lumière Lyon 2,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en master 1 Sciences de l'Education et de la Formation à l'Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation de l'Université Lumière Lyon 2 – 86 rue Pasteur 69365 LYON CEDEX 07 au sein du Pôle Cadre de Vie de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera sur la période du 31 janvier au 25 avril 2025 inclus, pour une durée totale de 130h ou 18 jours et 4h.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 janvier 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX